

Ordre du jour dans la convocation en annexe.

Présents : Claude LANCRENON, Sébastien FOURAGE, Françoise ABSOLU, Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, Michel THOMAS, Bernard LELEU, Patrick VALLEE, Michel KLINGEMANN.

Absents excusés : Jean Claude BENNERY (Pouvoir à Guy TOUCHARD), Gérard DENIS (pouvoir à Bernard LELEU), Stéphanie RAMETTE (pouvoir à Bernard LELEU), Philippe BALIN (pouvoir à Claude LANCRENON), Olivier NIOCHE, Fernand GOURLOT, Raphaël RAMETTE, Michel LECLERCQ, Denis FOURNIER, Jean Paul IMBAULT.

Participants à titre consultatif : Hugo LEPETIT.

Claude LANCRENON en tant que président ouvre la séance à 18h30 et annonce l'avancement du prochain conseil syndical. Initialement prévu le 17 décembre, il se tiendra le 10 décembre.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 10 septembre 2024

Le compte rendu est approuvé par l'ensemble des présents et des représentés

Curage du Loiret à la confluence du Dhuy

Bernard LELEU attire l'attention sur les conséquences dommageables des ouvertures des vannes de crue pour forcer à baisser le niveau du Loiret. En effet, la mairie d'Olivet demande d'atteindre la cote -50 afin de réaliser des travaux de banquettes.

L'opération en cours génère des résurgences dans les fondations de son garage à bateau. Bernard LELEU projette une vidéo montrant l'importance du flux provenant de la nappe alluviale.

Il est rappelé que la procédure de gestion des vannes/niveaux recommande de réaliser de tels travaux en période de basses eaux ou à l'aide de batardeaux. (Cf. annexes)

Retour sur l'évènement du 9 octobre et mise à jour de la procédure de gestion des niveaux.

Hugo LEPETIT présente la gestion qui a été effectuée lors de l'évènement pluvieux du 9 octobre et met ces interventions en corrélation avec la mise à jour de la procédure de gestion des niveaux. (Présentation en annexe).

Plusieurs syndics demandent à ce que la proposition de mise à jour ainsi que la version actuelle de la procédure soit envoyée par mail à l'ensemble des syndics dès le lendemain. La mise à jour sera soumise au vote du conseil syndical lors du conseil du 10 décembre.

Claude LANCRENON en profite pour informer les syndics de sa rencontre avec le « nouveau » technicien de la DDT : Elie MUSQUI. Cet entretien a été positif et les changements apportés à la procédure sont positifs d'après le technicien.

Capteurs

Ijinius, fournisseur du capteur de hauteur du pont Bouchet, fait une proposition à l'ASRL pour équiper les autres bassins en capteurs de niveau mais aussi de Ph et Température. Le prix du devis semble convenir. Cependant courant octobre a eu lieu le salon Cycl'O, salon présentant des solutions techniques de gestion des eaux, où étaient présents Jérôme RICOU, Guy TOUCHARD, et Hugo LEPETIT. Ils ont fait la rencontre d'un commercial de la société Xylem qui fabrique et vend des appareils capable de fournir des analyses supplémentaires par rapport à Ijinius (notamment les nitrites mais aussi les cyanobactéries). Le matériel présenté permet d'avoir jusqu'à quatre capteurs dans un seul boîtier.

Après en avoir débattu, les syndics décident qu'il ne faut pas se précipiter et prendre le temps d'analyser nos besoins. Dans un premier temps un essai sur un bassin pourrait être réalisé avant de commander des appareils pour chaque bassin. Jérôme RICOU propose de s'en occuper avec Hugo LEPETIT.

Réunion de la CLE

Suite aux alertes de l'ASRL sur le risque inondation, la CLE propose de programmer une intervention d'Orléans Métropole, la communauté de commune des Loges et la communauté de commune du Val de Sully pour présenter leur programme d'actions en matière de prévention des inondations lors d'une prochaine séance. Il est rappelé que la problématique d'inondation est prise en compte par les GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondation) qui sont gérés par les trois intercommunalités cités ci-dessus. Pour rappel une nouvelle taxe a été créée pour financer les GEMAPI. Les agences de l'eau n'ont pas de responsabilités sur le risque inondation, pris en compte justement par les GEMAPI.

Régulièrement lors de ces réunions des décisions d'autorisation de prélèvements en eau souterraine sont prises mais sans que la nappe concernée soit bien définie. Claude LANCRENON a demandé à ce que la nappe soit toujours bien indiquée car les conséquences ne sont pas les mêmes suivant la profondeur des prélèvements.

Questions diverses

- Travaux ouvrages Tacreniers : La meunière du Moulin du Rondon a reçu l'accord de la fondation du patrimoine, les propriétaires du moulin des Tacreniers et du moulin de l'Île ont quant à eux reçu des mises en demeure d'effectuer des réparations.
- Cormorans : La rivière est actuellement « envahie » par les cormorans qui font énormément de dégâts sur la faune piscicole. Un courrier va être envoyé à l'OFB pour demander leur régulation.
- Inauguration du Tableau : pour rappel, Francine JACQUES, artiste peintre du grenier à sel, a fait don d'une de ses œuvres à l'ASRL : « A l'écoute du Loiret ». Une inauguration en compagnie de l'artiste, de membres du grenier à sel et d'élus de la ville d'Olivet a eu lieu au bureau de l'ASRL le 14 octobre. Après avoir échangé, le conseil syndical décide d'envoyer un plante verte en remerciement à Madame JACQUES.
- L'association « A la Recherche du Passé d'Olivet » (ARPO) prépare un livre sur les gares à bateaux et les guinguettes. Une partie des photos sont prises avec l'aide de l'ASRL.
- Canards sur Saint Santin : Suite à l'introduction d'espèces de canards domestiques sur Saint Santin, une réunion à l'initiative de la ville de St Pryvé St Mesmin a eu lieu. Il a été convenu que la personne ayant introduit ces canards avait jusqu'à fin novembre pour les évacuer et leur trouver un lieu d'habitat convenable. L'ASRL a mis à disposition deux cages pour aider à la capture des canards.

Claude LANCRENON clôture le conseil à 20h45.

Le président de séance
Claude LANCRENON

Le secrétaire de séance
Hugo LEPETIT



Secrétariat :
336 allée Sainte Croix
45160 OLIVET

☎ 06 11 38 28 81
contact@asrl.fr
www.asrl.fr

Le 15/10/2024

Mesdames et Messieurs les syndics

CONVOCAATION REUNION du CONSEIL SYNDICAL

Mesdames, Messieurs, Syndics de l'ASRL,

J'ai l'honneur de vous prier d'assister au conseil syndical de l'ASRL qui se tiendra

**Au Secrétariat de l'ASRL,
336 allée Sainte Croix à Olivet.
Le mardi 29 octobre 2024 à 18 : 30**

En cas d'empêchement, merci de retourner au secrétariat le pouvoir ci-joint, au bénéfice du Syndic de votre choix.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du conseil syndical du 10 septembre**
- **Curage du Loiret à la confluence du Dhuy**
- **Retour sur l'évènement du 9 octobre 2024**
- **Mise à jour de la procédure de gestion des niveaux**
- **Point financier : Achat des capteurs**
- **Réunion de la CLE**
- **Questions diverses :**
 - **Travaux Vinci**
 - **Canards Saint Santin**
 - **Travaux sur ouvrages hydrauliques des Tacreniers**
 - **Inauguration du tableau**

Le président,
Claude LANCRENON

Annexe : Résurgences garage à bateau Bernard LELEU

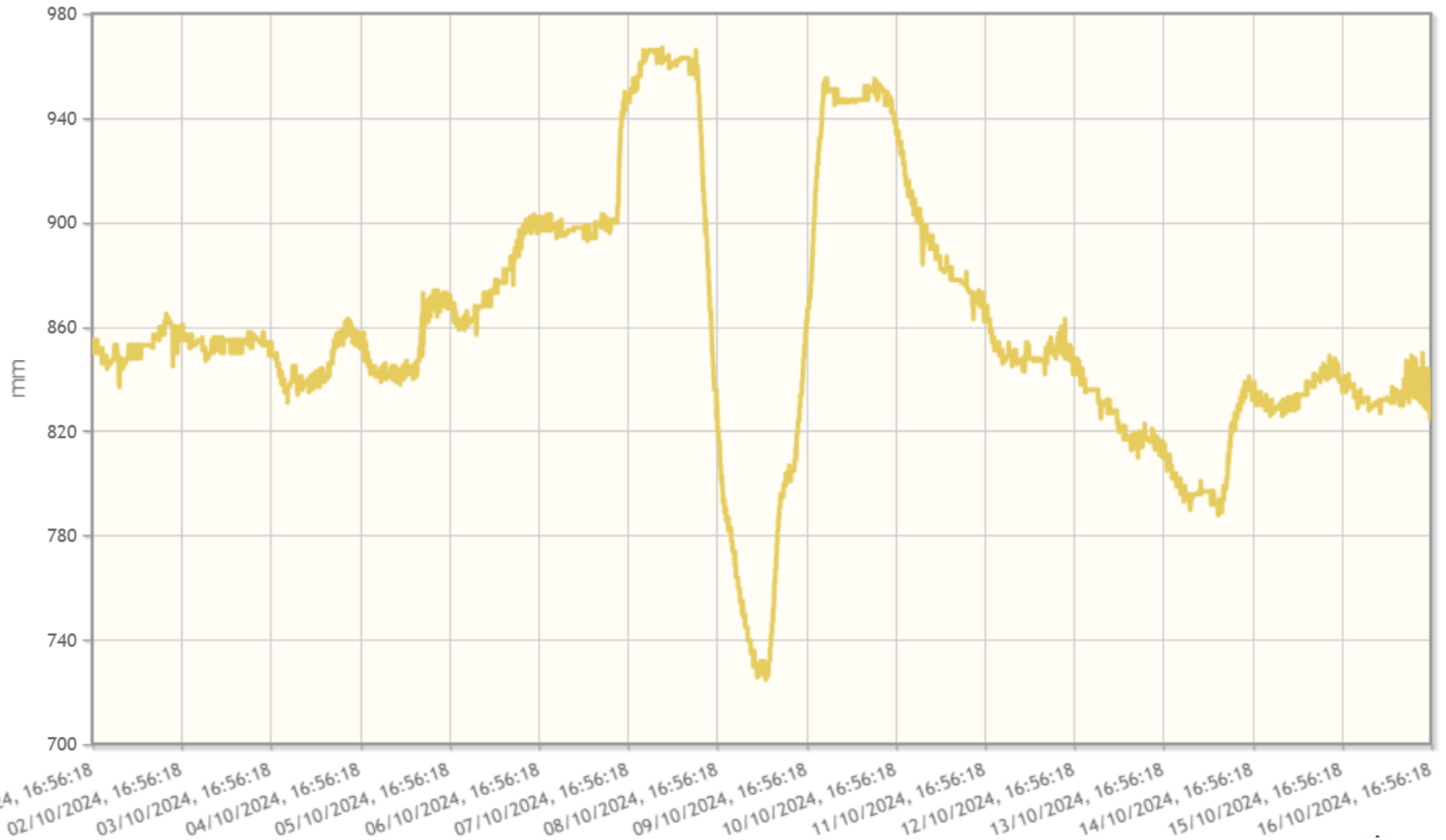


EXTRAIT de l'ACTE Reçu par Me
René JULY - NOTAIRE A ORLEANS LE 24
MARS 1951 - TRANSCRIT LE 18 AVRIL
1951 - Volume 5022 - n° 8 - (sur 5 pages.)

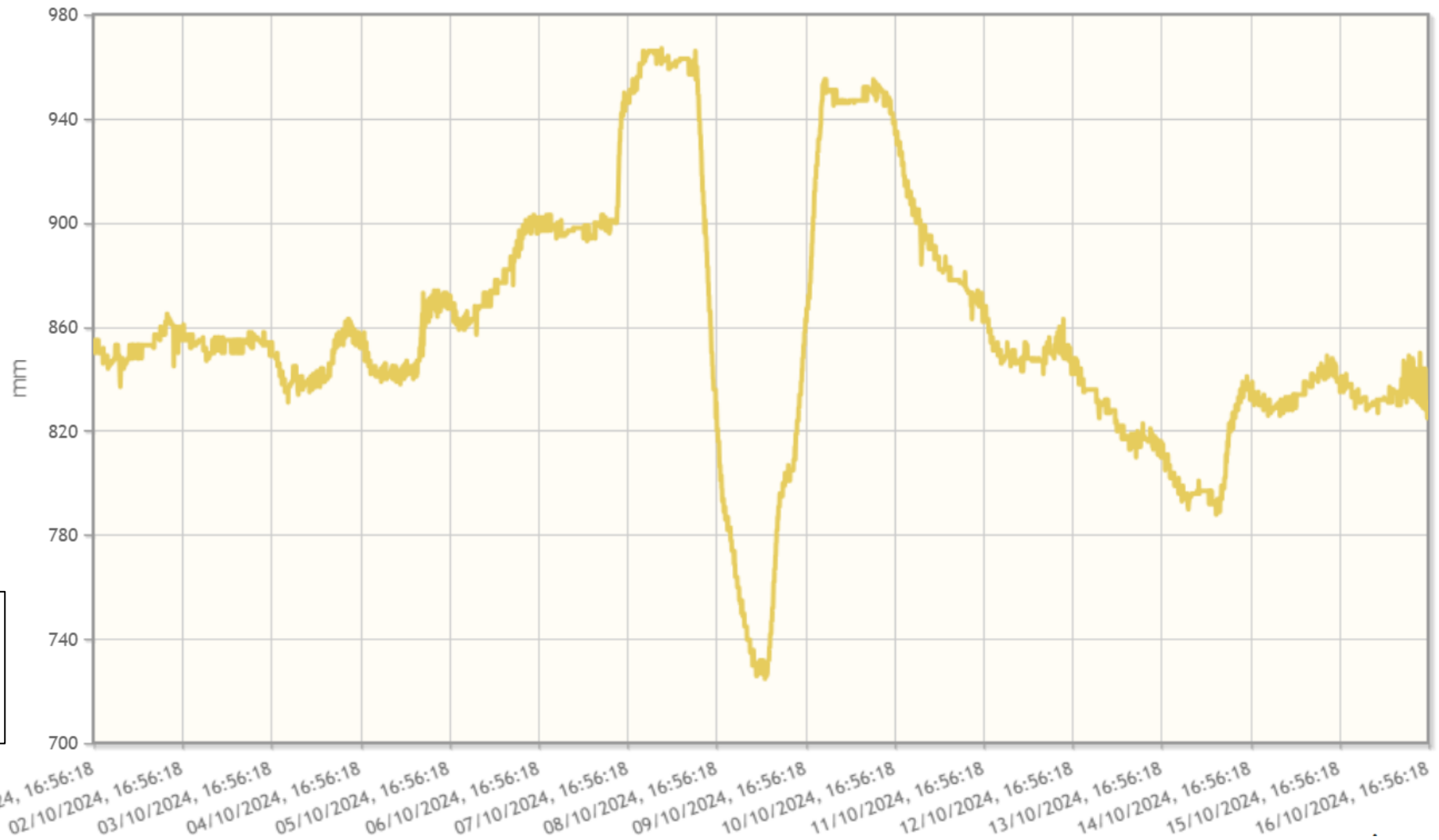
COMMUNAUTES SERVI TUES

"sa propriété."
" Enfin Madame Juy pourra installer dans
"la gare à bateau de Monsieur et Madame Dubois
"soit en traversant la voute de la dite gare,
"soit en la contournant par la rivière du Loiret
"une canalisation fixe et à demeure scellée au
"besoin dans le mur de façon à approvisionner
d'eau sa propriété aux sources paraissant
"jaillir dans la dite gare."
" En échange et dans le cas ou Monsieur

Hauteur d'eau au pont Bouchet entre le 01/10 et le 16/10



Hauteur d'eau au pont Bouchet entre le 01/10 et le 16/10



1^{er} octobre :
Vannes de crues fermées
1 vanne de décharge ouverte

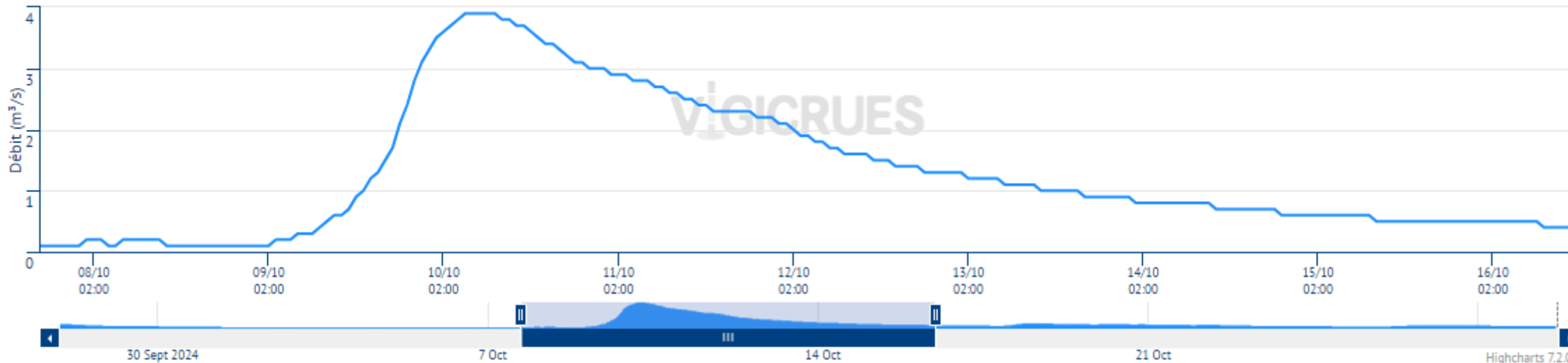
8 octobre : Prévission pluie = 15mm/24h et 55mm/48h
Ouverture d'une vanne de décharge et une vanne de crue

9 octobre : Pas de changement prévission précipitations
Ouverture d'une vanne de crue supplémentaire

Débit du Dhuy à Sandillon entre le 08/10 et le 16/10

Sandillon [La ferme de Louy] (Dhuy) - Débits - 29/10/2024 17:08

Afficher les données sur : 1 jour 3 jours 7 jours 14 jours 30 jours Zoom init.



Entre le 8 octobre 8h et le 10 octobre 8h, il est tombé 59mm de pluie

Le 9 octobre : le Dhuy passe de 0,1 m^3/s à 3,9 m^3/s en 30h puis rebaisse aussitôt les précipitations finies

Fermeture d'une vanne de crue le 14 octobre

La situation du **8 octobre** et du **9 octobre à 17h** par rapport à la procédure de gestion des niveaux

Classe	0	1	2	3	4	5	6	Classe le 08/10	Classe le 09/10
Débit du Dhuy à Sandillon (m3/s)	< 0,5	0,5 à 2	2,1 à 4	4,1 à 6	6,1 à 8	8,1 à 10	> 10	0	1
Précipitations dernières 12h + prévues sur 48h (mm)	0	0 à 10	11 à 20	21 à 25	26 à 30	31 à 40	> 40 > 40	6	6
Niveau St Samson	< -60	-60 à -40	-39 à -30	-29 à -20 -29 à -20	-19 à -10	-9 à 0	> 0	3	3
Hauteur Loire au pont royal maximum prévu sur 48h (cm)	< 0	0 à 75	76 à 125	126 à 175	176 à 225	226 à 275	> 275	0	1
Niveau de vigilance ->								9	11

9 - 10	Ouverture totale vanne de crue centrale (V2B)	Ouverture totale vanne de crue centrale (V5B)	- Ouverture 3ème vanne de décharge des Tacreniers (V9C) - Ouverture une vanne de décharge de l'île (V11)	Ouverture d'une vanne de décharge de St Santin (V14B)
11 - 12	Ouverture 40cm 2ème vanne de crue (V2C)	Ouverture 40cm 2ème vanne de crue (V5C)	Ouverture 40cm vanne de crue des Tacreniers (V13)	Ouverture de la 2ème vanne de décharge des Cascades (V18A)
13	Ouverture totale 2ème vanne de crue (V2C)	Ouverture totale 2ème vanne de crue (V5C)	Ouverture totale vanne de crue des Tacreniers (V13)	Ouverture une vanne décharge de St Santin (V14C)

Les modifications apportées à la procédure de gestion des niveaux

Classe	0	1	2	3	4	5	6	Classe	
Niveau St Samson	< -50	-50 à -40	-40 à -30	-30 à -20	-20 à -10	-10 à 0	> 0		
Précipitations dernières 12h + prévues sur 48h (mm)	0	5 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	> 50		
Débit du Dhuy à Sandillon (m ³ /s)	< 0,5	0,5 à 2	2 à 4	4 à 6	6 à 8	8 à 10	> 10		
Hauteur Loire au pont royal maximum prévu sur 48h (cm)	< 0	0 à 100	100 à 150	150 à 200	200 à 250	250 à 300	> 300		
Niveau de vigilance ->									

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Des intervalles plus précis - Priorisation des paramètres - 1^{er} intervalle du niveau de St Samson revus à la hausse | <ul style="list-style-type: none"> - Intervalles des précipitations revus à la baisse - Intervalles de la Loire revus à la baisse |
|--|---|

Les modifications apportées à la procédure de gestion des niveaux

Niveau vigilance	Interventions
0	Se reporter à la procédure de gestion de crise, section étiage
1 - 2 - 3	Vanne de décharge du rivage (V1) et une vanne de décharge de St Samson ouverte (V3A)
4 - 5 - 6	Ouverture de la deuxième vanne de décharge de St Samson (V3B)
7 - 8	Ouverture vanne de crue centrale de moitié (V2B)
9 - 10	Ouverture totale vanne de crue centrale (V2B)
11 - 12	Ouverture vanne de crue droite de moitié (V2C)
13	Ouverture totale vanne de crue droite (V2C)
14	Ouverture totale vanne de crue gauche (V2A)
> 14	Se reporter à la procédure de gestion de crise, section crue

- Un seul tableau pour plus de lisibilité
- Détails par bassins
- Des actions plus claires

- Ajout d'une vigilance étiage et crue
- Ajout d'une alerte aux services publics

Niveau de vigilance	Ouverture St Samson	Ouverture correspondante St Julien	Ouverture correspondante Tacreniers
1 - 2 - 3	Vanne de décharge du rivage (V1) et une vanne de décharge de St Samson ouverte (V3A)	Vannes de décharge de la Mothe ouvertes (V6A et V6B)	Vanne de décharge centrale ouverte d'un quart (V9) et vanne de crue ouverte de 10cm (V13)
4 - 5 - 6	Vanne de décharge du rivage (V1) et deux vannes de décharge de St Samson ouvertes (V3A et V3B)	Vannes de décharge de la Mothe ouvertes (V6A et V6B)	Vanne de décharge centrale ouverte totalement (V9A) et vanne de crue ouverte de 10cm (V13)
A partir de 7	Ouverture des vannes de crues à St Samson (V2) en fonction de l'échelle de décision	Reporter l'ouverture des vannes de crues de St Samson à hauteur d'environ 2/3 sur les vannes de crues de St Julien (V5)	Reporter l'ouverture des vannes de crues de St Samson à hauteur d'environ 2/3 sur la vanne de crue (V13). Une fois cette dernière en libre passage, ouvrir une vanne de décharge (V9B ou V9C ou V10B ou V11 ou V12A) par tranche de 25cm d'ouverture supplémentaire à St Samson